



Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,  
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex  
Téléphone : 02 35 52 31 25  
Site de Caen Abbayes aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen  
syndicatcgtcrn@gmail.com

**Monsieur Hervé MORIN**  
**Président du Conseil Régional de Normandie**

**Rouen , le 21 novembre 2024**

**Objet:** Préavis de grève local pour les journées du 2 au 20 décembre 2024 couvrant l'ensemble des salariés-es de la collectivité.

Monsieur le Président,

Notre fonction publique est plus que jamais mal menée par un gouvernement illégitime et brutal

- 100 000 postes de fonctionnaires menacés ;
- 3 jours de carence en cas de maladie
- On nous reparle de la suppression d'un jour férié
- Malgré l'énorme perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, Mr Kasbarian poursuit la même politique en confirmant le gel du point d'indice, et va même encore plus loin en supprimant la GIPA.

Ce gouvernement illégitime veut faire payer aux fonctionnaires et au peuple sa lamentable gestion des fonds publics.

La CGT-CRN condamne le choix d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les non titulaires et les salariés-es .

Plus localement, la gestion des fonds publics n'est pas plus glorieuse.

Un investissement excessif ne permet plus un fonctionnement conforme aux besoins.

Ainsi, le fonctionnement de notre collectivité est passé en mode dégradé.

Par ailleurs la politique managériale de la collectivité régionale est d'une autre époque. Contreproductive et malsaine, elle conduit inévitablement à des risques psychosociaux manifestes.

Le management par la peur est une méthode de gestion qui consiste à imposer aux salariés une importante pression dans le but d'augmenter leurs résultats.

La collectivité se positionne alors en situation de toute-puissance grâce à une hiérarchie fortement marquée.

Cela lui permet d'obtenir l'obéissance totale et de rendre impossible l'expression des agents.

Ces derniers deviennent vulnérables et développent des troubles pouvant détériorer la santé (culpabilisation par la peur de ne pas être au niveau, peur des remontrances, de ne pas mériter, peur de la sanction, ...).

Le nombre des dossiers disciplinaires s'inscrit dans cette méthode de management, de plus, par la répression et l'intimidation directe constatées.

Le dialogue social de la collectivité régionale est tronqué. La CGT-CRN déplore l'absence de prise en compte des revendications des agents au travers de leurs élus du personnel et souhaite de véritables négociations sociales.

Un vrai dialogue social est le gage d'un fonctionnement institutionnel sain et que négliger le travail paritaire fait le lit de mouvements sociaux durs et non encadrés.

C'est pourquoi, au niveau local, notre syndicat CGT- CRN porte les mêmes garanties et droits collectifs pour :

Réouverture des négociations sur le temps de travail. La CGT-CRN revendique la reconnaissance de la pénibilité au travail en restituant 2 jours supprimés aux agents des lycées au titre des sujétions particulières et par dérogation aux 1 607 heures annuelles, et la mise en place de jours de pénibilité pour tous les agents au titre de l'usure professionnelle (usure physique, charge mentale...)

L'alignement par le haut des régimes indemnitaires.

Un régime indemnitaire pour les contractuels identique à celui des titulaires

La mise en place de titre restaurant pour tous

Une prise en charge significative sur la mutuelle et prévoyance ;

La mise en place d'une indemnisation des frais liés au télétravail ;

La création d'emplois statutaires et un plan de résorption de la précarité digne de ce nom sans critères contraignants

Une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience

Une revalorisation des métiers à prédominance féminine,

Un déroulé de carrière respectueux de notre statut

L'amélioration des conditions de travail, de la santé et la sécurité au travail

Une amélioration des aménagements de postes et une amélioration du traitement des agents en situation de handicap ;

La prise en compte répondant aux besoins en matière de services publics de l'avis de professionnels dans les réorganisations de leur service ;

Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...).

Afin de permettre aux agents, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre leurs intérêts, porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Notre organisation syndicale reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le secrétaire général de la CGT-CRN  
BERTHOU Fabrice

